

Le terme liseuse est préconisé à la place d'ereader

Description

liseuse, n.f.

Domaine : Édition et livre-Informatique.

Définition : Appareil portable doté d'un écran et destiné au stockage et à la lecture des livres numériques ou des périodiques.

Note : On trouve aussi le terme « livre électronique ».

Voir aussi : livre numérique.

Équivalent étranger : e-book reader, electronic book reader, electronic reader, e-reader, reader.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « livre électronique » au Journal officiel du 18 janvier 2005.

livre numérique

Domaine : Édition et livre.

Définition : Ouvrage édité et diffusé sous forme numérique, destiné à être lu sur un écran.

Note :

1. Le livre numérique peut être un ouvrage composé directement sous forme numérique ou numérisé à partir

d'imprimés ou de manuscrits.

2. Le livre numérique peut être lu à l'aide de supports électroniques très divers.

3. On trouve aussi le terme « livre électronique », qui n'est pas recommandé en ce sens.

Voir aussi : liseuse.

Équivalent étranger : e-book, electronic book.

Copie du journal officiel du 4 avril 2012

Auteur

jmpp33entre2l1940